



DESTINATAIRES : À tous les médecins, les gestionnaires et les employés du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 3 mars 2022

OBJET : Mise à jour : Visites de proches-aidants et visiteurs en milieu hospitalier

Nous venons de recevoir la mise à jour de la directive ministérielle en lien avec les visites en centre hospitalier, en voici un résumé :

Dans le contexte actuel de la COVID-19 qui est maintenant qualifié d'endémique, on ne peut justifier la limitation des visites, que le milieu soit en éclosion de COVID-19 ou non. De même, le nombre de proches aidants ou visiteurs permis à la fois, ainsi que les heures de visite permises, doivent revenir aux modalités prévues au sein des politiques locales habituelles de gestion des visites, en tenant compte des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) en vigueur.

Le milieu doit continuer de questionner le visiteur ou le proche aidant à son arrivée afin d'évaluer la présence de symptômes, de critère d'isolement ou d'un test de dépistage positif à la COVID-19. De plus, le milieu doit accompagner la personne afin de s'assurer de l'application des mesures de PCI (port du masque médical, hygiène des mains, étiquette respiratoire, distanciation physique, etc.) en fonction des directives en vigueur. Un statut COVID-19 positif ne présume pas d'une exclusion systématique; ils peuvent être autorisés par exemple lors d'un accompagnement d'un enfant, d'une parturiente, en situation critique ou de fin de vie, etc.

Les mesures visant l'obligation de présenter le passeport vaccinal doivent suivre les consignes gouvernementales pour les lieux et activités où le passeport est requis.

On se rappelle que la présence des proches doit être valorisée. L'accompagnement lors d'un épisode de soins contribue positivement au rétablissement tout en permettant de soutenir les équipes soignantes. Les mesures locales doivent être prises pour favoriser la présence des proches dans tous les secteurs.

Merci de partager ces informations à vos équipes respectives concernées.

La direction générale

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger